

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2023 et clos le 31.12.2023 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société:
a la ville de petrograd
SIRET : 85097052600024
le téléphone :
Adresse du principal établissement:
13 rue Daru
75008
PARIS

Adresse du siège social:
13 rue Daru
74 400
75008 PARIS
Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal 32 536 Déficit
Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées art. 238 quindecies
Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septidécies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

NOM

N°

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays

N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé INFORCE Expert

Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

Nom et adresse du conseil

Visa : OGA/OMGA

Viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Nom et adresse du prestataire

Nom et adresse

N° d'agrément du CGA,

SIREN

de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Identité du déclarant

Date

Lieu

Qualité et nom du signataire
mme V. ROVNOFF
gérante

acheté Copieur le 12/01/2025

BILAN - ACTIF

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE 12 mois
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT 12 mois

EXERCICE N, CLOS LE**31.12.23****EXERCICE N-1****31.12.22****BRUT****Amort., Provis.****NET****NET**

	Capital souscrit non appelé (O)				
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles				
IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	270 000.00		270 000.00	270 000.00
	Constructions	630 000.00	69 563.00	560 437.00	576 187.00
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels	5 000.00	5 000.00	0.00	0.00
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances & acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	396.22		396.22	396.22
	TOTAL (I)	905 396.22	74 563.00	830 833.22	846 583.22
ACTIF	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
CIRCULANT	Avances & acomptes versés sur commandes				
	CREANCES				
	Clients & comptes rattachés	63 800.00		63 800.00	52 400.00
	Autres créances				
	Capital souscrit & appelé, non versé				
	DIVERS				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	431.82		431.82	684.42
COMPTES DE REGUL.	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	64 231.82		64 231.82	53 084.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (0 A V)	969 628.04	74 563.00	895 065.04	899 667.64

BILAN - PASSIF

(Devise : EUR)

		EXERCICE N 31.12.23	EXERCICE N-1 31.12.22
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 000.00	1 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	100.00	100.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	52 192.94	14 256.66
	RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	27 656.31	37 936.28
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	80 949.25	53 292.94
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	449 082.63	486 514.54
	Emprunts & dettes financières divers	356 599.16	351 599.16
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200.00	1 200.00
	Dettes fiscales et sociales	7 234.00	7 061.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
COMPTE REGUL.	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	814 115.79	846 374.70
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I A V)	895 065.04	899 667.64

COMPTE DE RESULTAT

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	31.12.23	31.12.22
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises (France Export)			
	Production vendue - Biens (France Export)			
	Production vendue - Services (France 62 400.00 Export)		62 400.00	74 400.00
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS (France 62 400.00 Export)		62 400.00	74 400.00
CHARGES D'EXPLOITATION	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements & provisions, Transfert de charges Autres produits			
	TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		62 400.00	74 400.00
	Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (Marchandises) Achats matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (Matières premières & approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements : sur immobilisations Dotations aux provisions : sur immobilisations Dotations aux provisions : sur actif circulant Dotations aux provisions : pour risques et charges Autres charges		5 248.96 3 232.00 15 750.00	5 060.71 2 267.00 15 750.00
	TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION (II)		24 230.96	23 077.71
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			38 169.04	51 322.29
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(Devise : EUR)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immob. Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL - PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	5 632.73	6 079.01
	TOTAL - CHARGES FINANCIERES (VI)	5 632.73	6 079.01
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-5 632.73	-6 079.01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		32 536.31	45 243.28
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL - PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		246.00
	TOTAL - CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		246.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-246.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		4 880.00	7 061.00
TOTAL - PRODUITS (I+III+V+VII)		62 400.00	74 400.00
TOTAL - CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		34 743.69	36 463.72
BENEFICE OU PERTE (total produits - total charges)		27 656.31	37 936.28

RECAPITULATIF

RESULTAT D'EXPLOITATION	38 169.04	51 322.29
OPERATIONS EN COMMUN		
RESULTAT FINANCIER	-5 632.73	-6 079.01
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-246.00
PARTICIPATION & IMPOTS SUR LES BENEFICES	-4 880.00	-7 061.00
BENEFICE OU PERTE	27 656.31	37 936.28

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2023 et clos le 31.12.2023 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:
a la ville de petrograd
SIRET : 85097052600024
le téléphone :
Adresse du principal établissement:
13 rue Daru
75008
PARIS

Adresse du siège social:
13 rue Daru
74 400
75008 PARIS
Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

32 536

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées

art. 238 quinquies

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies

☐ Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septidécies☐ Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art. 44 octies A☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées☐ Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

NOM

N°

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays

N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

INFORCE Expert

Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Visa : OGA/OMGA

Viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Nom et adresse du prestataire :

Nom et adresse :

N° d'agrément du CGA,

SIREN

de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Identité du déclarant

Date

Lieu :

Qualité et nom du signataire
mme V. ROVNOFF
gérante

acheté Copieur le 2024

BILAN - ACTIF

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE 12 mois
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT 12 mois

EXERCICE N, CLOS LE**31.12.23****EXERCICE N-1****31.12.22****BRUT****Amort., Provis.****NET****NET**

	Capital souscrit non appelé (O)				
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles				
IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	270 000.00		270 000.00	270 000.00
	Constructions	630 000.00	69 563.00	560 437.00	576 187.00
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels	5 000.00	5 000.00	0.00	0.00
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances & acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	396.22		396.22	396.22
	TOTAL (I)	905 396.22	74 563.00	830 833.22	846 583.22
ACTIF	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
CIRCULANT	Avances & acomptes versés sur commandes				
	CREANCES				
	Clients & comptes rattachés	63 800.00		63 800.00	52 400.00
	Autres créances				
	Capital souscrit & appelé, non versé				
	DIVERS				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	431.82		431.82	684.42
COMPTES DE REGUL.	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	64 231.82		64 231.82	53 084.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (O A V)	969 628.04	74 563.00	895 065.04	899 667.64

BILAN - PASSIF

(Devise : EUR)

		EXERCICE N 31.12.23	EXERCICE N-1 31.12.22
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 000.00	1 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	100.00	100.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	52 192.94	14 256.66
	RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	27 656.31	37 936.28
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	80 949.25	53 292.94
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	449 082.63	486 514.54
	Emprunts & dettes financières divers	356 599.16	351 599.16
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200.00	1 200.00
	Dettes fiscales et sociales	7 234.00	7 061.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
COMPTE REGUL.	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	814 115.79	846 374.70
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I A V)	895 065.04	899 667.64

« A LA VILLE DE PETROGRAD »
Société Civile Immobilière
Capital social : 1.000 euros
N° 850 970 526 RCS Paris
Siège social : 13, rue Daru
75008 Paris

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 juin 2024

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE DIX-HUIT JUIN
A NEUF HEURES

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale statuant en forme ordinaire sur la convocation régulière de la gérance.

SONT PRESENTS :

- **Madame Veronika ROVNOFF**, titulaire de 60 parts sociales numérotées de 1 à 60
- **Madame Antonina ROVNA**, titulaire de 20 parts sociales numérotées de 61 à 80
- **Monsieur Valentytyn ROVNOFF**, titulaire de 20 parts sociales numérotées de 81 à 100

Total de 100 parts sociales représentant le capital social de la société.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer, et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Veronika Rovnoff préside la réunion en sa qualité de gérante.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Gérant ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Examen des conventions réglementées ;
- Pouvoir à donner.

Il met à la disposition des associés :

- les comptes annuels et inventaire de l'exercice écoulé ;
- le tableau d'affectation des résultats ;

Certifiés conformes
Le président 

- le texte des projets de résolution.

Il déclare que ces documents ont été mis à la disposition des associés dans les délais légaux.

Le président donne lecture du rapport de gestion puis présente les comptes annuels établis et présentés dans le respect des normes comptables en vigueur.

Les débats sont ouverts et le président répond aux questions.

Puis le président propose de passer au vote des résolutions.

Première Résolution : Approbation des comptes

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Gérant, les associés approuvent à l'unanimité les comptes qui se soldent par :

- un bénéfice de 32.536 euros au 31 décembre 2023
- un total de chiffre d'affaires de 62 400 euros
- un total des charges de 24 230 euros
- le résultat fiscal est de : 32 536 euros

Ils approuvent en outre les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Ils donnent en conséquence au gérant quitus entier et sans réserve pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : Frais généraux

Les associés conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts constatent, qu'au cours de l'exercice écoulé la société n'a supporté aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution : Affectation du résultat

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 décident d'affecter le bénéfice, après règlement de l'impôt sur les sociétés, au compte de Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : Déclaration sur les dividendes

Le président rappelle que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI le rapport de gestion mentionne que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa constitution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution : Conventions réglementées

Au titre de convention réglementée visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, la société a conclu un contrat de bail commercial entre elle ; en qualité de Bailleur, et la SAS ROVNOFF GOURMET, dont Mme Veronika Rovnoff est bénéficiaire et président.

Le Contrat de Bail est conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} aout 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution : Rémunération du président

Le Président de la société, Madame Veronika ROVNOFF n'a perçu aucune rémunération titre de l'année 2023.

Le président a le droit au remboursement de ses frais sur la présentation d'un justificatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution : Compte Courant d'associé

Les associés approuvent le compte courant d'associé, Mme Veronika ROVNOFF pour un montant arrêté au 31.12.2023 de 356.599 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dernière résolution : Pouvoir

Les associés donnent tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés.



Madame Veronika Rovnoff



Madame Antonina Rovna



Monsieur Valentyn Rovnoff